



FEMMES ET HOMMES QUI CHANGENT LE MONDE

Forum international
AFRICAPACITES

Le rendez-vous de la capacitation holistique

29-30 Juin 2017 Hôtel SISSIMAN - BOBO - DIOULASSO



THEME

**QUELS MECANISMES DE JUSTICE TRANSITIONNELLE
POUR UNE CONSOLIDATION DEMOCRATIQUE
AU BURKINA FASO ?**

Sur le chemin de la vérité, de la justice et de la réconciliation...



AMBASSADE DE SUEDE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ambassade de France
au Burkina Faso

RAPPORT GENERAL

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Contenu, résultats attendus et méthodologie	4
III.	Panels : synthèse des interventions et des débats.....	5
	1) Panel inaugural : La consolidation démocratique à l'épreuve de la méfiance et de la défiance citoyenne.....	6
	2) Panel 2 : Expériences croisées de mécanismes de justice transitionnelle	8
	3) Panel 3 : Expériences croisées de mécanismes institutionnels et hybrides de dialogue inclusifs : quelques mécanismes de justice alternative.....	10
	4) Panel 4 : Les contributions des partenaires techniques et financiers.....	12
	5) Panel 5 : La feuille de route finale : la justice transitionnelle, une voie vers la réconciliation et la co-construction d'une paix durable au Burkina Faso.....	14
IV.	Conclusion et recommandations.....	15
	1) Les éléments saillants du diagnostic.....	16
	2) Recommandations/feuille de route	18

I. Introduction

La vision de Diakonia est celle d'un monde juste et équitable dans lequel les femmes et les hommes vivent dans des conditions dignes à l'abri de la pauvreté. Sa mission essentielle est de contribuer à changer les structures politiques, économiques, culturelles et sociales injustes qui génèrent l'oppression, la violence et la pauvreté. Pour ce faire, Diakonia a développé une stratégie de changement suivant une approche basée sur les droits et axée autour des étapes suivantes non linéaires : (1) renforcement des connaissances, (2) organisation, mobilisation et synergie des acteurs et (3) plaidoyer et influence des politiques publiques. Au Burkina Faso, Diakonia est présente depuis 1987 avec un bureau pays établi en 2010, et s'investit dans le développement démocratique à travers l'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile et le dialogue avec les acteurs majeurs de la gouvernance démocratique.

Depuis 2012, Diakonia après plus de 25 ans de présence au Burkina Faso, a entamé la capitalisation de ses meilleures pratiques pour le changement social à travers le partage des expériences de suivi et d'influence des politiques publiques (CF. Manuel de capitalisation croisée des expériences régionales de suivi et d'influence des politiques publiques, Leo, Juillet 2012). L'un des leviers catalyseurs de cette dynamique pour le changement social durable identifié est le renforcement des capacités dans son acception holistique.

Ainsi des pistes ont été jetées pour sa rationalisation, sa professionnalisation et son institutionnalisation sous la forme d'un « label » dénommé AFRICAPACITES. Les éditions 2013 et 2014, CF rapports édités) ont recommandé la mise en place et l'opérationnalisation d'une Académie des OSC, l'érection d'une Maison de la Société Civile et la spécialisation de la société civile en vigie, force de proposition et acteur des politiques publiques pour des changements sociaux. Après cinq ans de capacitation, AFRICAPACITES maintient le cap de la consolidation démocratique pour adresser les adjuvants à la marche démocratique irréversible. Après les élections, tout n'est pas fini...

A un moment où la démocratie amorce une trajectoire à haute intensité citoyenne, les mécanismes de régulation sociale sont en crise du fait de l'impotence du dialogue social, du renouvellement sans renouveau des élites et de la persistance de la méfiance entre Gouvernés et Gouvernés. La violence politique semble s'intensifier, l'exclusion sociale avec ses corollaires (intégrisme religieux et extrémisme violent) atteint des proportions comminatoires et les mécanismes officiels de dialogue semblent instrumentalisés, spécieux voire insidieux.

Pourtant, les démocrates burkinabè tiennent dans ce contexte post insurrectionnel, une occasion unique voire historique de réinterroger notre façon de résoudre nos problèmes, d'adopter la posture et la démarche idoines afin de ne pas répéter les

erreurs du passé, de sortir de cette fâcheuse tendance à travailler dans l'urgence, afin d'imaginer des solutions durables. En cela, des expériences en Afrique pourraient servir de levain. Le présent Forum s'inscrit dans le projet Présimètre que Diakonia met en œuvre en partenariat avec plusieurs organisations de la société civile.

II. Contenu, résultats attendus et méthodologie

Les résultats attendus de ce Forum dans le cadre du Présimètre étaient les suivants :

- Les notions de dialogue, de vivre-ensemble et de justice transitionnelle avec les mécanismes assortis sont décryptés et endogénéisés ;
- Des expériences croisées de processus de dialogue, de vérité, justice et réconciliation en Afrique sont partagées et les leçons apprises identifiées ;
- Des expériences d'appui des partenaires techniques et financiers sont partagées pour générer des cadres de dialogue et de bonnes pratiques pour la société civile ;
- Des expériences des Institutions internationales et régionales sont partagées et appropriées par la société civile ;
- Une feuille de route est adoptée positionnant des mécanismes tirés de la justice transitionnelle comme une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable ;

En termes d'approche méthodologique, le Forum a adopté une approche participative par laquelle les participants construiront les connaissances agrégées à la problématique (1), feront l'état des lieux des approches existantes (2) et à partir des expériences réussies induiront des perspectives idoines aux enjeux des défis d'imputabilité à venir (3). L'objectif pédagogique du Forum est de procéder à une capitalisation croisée des initiatives de monitoring des politiques publiques notamment par les TIC, pour consolider la démocratie.

Les travaux se dérouleront sous la forme de panels avec des échanges. Les panels s'organiseront autour de la vision de développement démocratique fondée sur des valeurs partagées afin d'induire des comportements civiques et citoyens. Le Forum a enregistré la participation d'éminentes personnalités venues du Burkina, de la République démocratique du Congo (RDC), de la Côte d'Ivoire et du Mali. Au total, c'est une soixantaine de participants issus des institutions de l'Etat, de la société civile, des médias, des partis politiques et personnes ressources.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Haut représentant du Président du Faso, Monsieur Chérif Sy. Le Haut représentant a réitéré le ferme engagement du président Roch Marc Christian Kaboré à accompagner la société civile à travers Diakonia dans sa quête d'un Burkina de paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale. Cette cérémonie a été rehaussée par la présence du maire de la

commune de Bobo Dioulasso, du représentant du ministre de l'administration territoriale (MATD), du vice-président de la CODEL, de Son excellence, le Chargé d'affaires de l'Ambassade de Suède au Burkina Faso. Dans leurs allocutions respectives, les intervenants ont insisté sur les points saillants suivants :

- L'urgence d'enclencher un véritable processus de réconciliation nationale, seul gage de paix et de progrès au Burkina Faso ;
- La nécessité absolue d'inventer un modèle endogène de justice transitionnelle et de réconciliation nationale adapté au contexte burkinabè tout en s'inspirant des expériences d'ailleurs ; un tel modèle devrait s'inspirer sur les valeurs traditionnelles africaines fondées sur le consensus comme mode de régulation des différents sociopolitiques ;
- L'émergence d'une nouvelle citoyenneté inspirée par les valeurs de la démocratie, de l'Etat de droit comme élément indispensable pour l'amorce d'un processus de construction démocratique et de justice transitionnelle ;
- L'importance d'une démarche participative, inclusive et responsable dans la construction d'un Burkina nouveau, fondé sur la cohésion sociale et le dialogue fécond ;
- L'adoption d'une nouvelle conception de la conflictualité fondée sur la régulation des conflits et non leur extirpation du champ social, cela en raison de l'inévitabilité de la contradiction dans la société
- Les dangers de l'incivisme ambiant et le déficit de dialogue social et politique qui apparaissent comme des défis majeurs à relever par le Burkina post insurrectionnel pour amorcer son renouveau démocratique ;
- Le renforcement de l'articulation entre justice transitionnelle, réconciliation nationale et consolidation démocratique, qui apparait comme un impératif, car la qualité de la gouvernance démocratique est largement tributaire des progrès en matière de dialogue politique.

III. Panels : synthèse des interventions et des débats

Le Forum a enregistré au total cinq panels portant sur des thèmes riches et variés mais étroitement liés à la problématique générale centrée sur la justice transitionnelle. Les exposés des panélistes ont été enrichis par les contributions des participants qui ont soulevé de nouveaux questionnements et permis ainsi d'aboutir à des recommandations claires et pertinentes.

1) Panel inaugural : La consolidation démocratique à l'épreuve de la méfiance et de la défiance citoyenne

Ce panel a été modéré par M. Simon Gongo. Les communications présentées étaient les suivantes:

- Note conceptuelle du Présimètre sur la réconciliation nationale (M. Salouka Bouréïma)
- Mécanismes de dialogue et de vivre ensemble : témoignages Collège des sages (Mgr Titiana Sanou)
- Mécanismes de dialogue et de vivre ensemble : crises des valeurs, intolérance et réculturation citoyenne (Pr Luc Marius Ibriga)
- Justice institutionnelle et justice transitionnelle : approche théorique et pratique (Me Guy Hervé Kam)

Ce panel a été introduit par une note conceptuelle sur la réconciliation nationale présenté par M. Boureïma Salouka. Il ressort de cette note introductive un constat majeur : la crise de la justice et de la cohésion nationale au Burkina Faso. Il apparaît en effet que l'émergence populaire comme mode de résolution des conflits sociaux tels que les groupes d'autodéfense. Ces tensions sont le résultat de la justice burkinabè, du fait de son déficit de légitimité, de l'interférence du politique et des forces de l'argent. La crise de la justice est aussi marquée par l'existence de juridictions d'exception et à visage politique. Quelles sont les offres en matière de justice transitionnelle ?

Il apparaît l'existence de deux principaux acteurs, à savoir la Coalition pour la démocratie et la réconciliation nationale (CODER) et le Haut conseil pour la réconciliation nationale et l'unité nationale (HCRUN). Ces deux structures ont du mal à impulser une dynamique de réconciliation nationale, tandis que le pouvoir en place et les autres acteurs ne semblent pas avoir d'alternatives ou de contre-offre. La justice est en quête d'un architecte au Burkina Faso et d'une doctrine efficace et endogène. La question reste de savoir quels acteurs devront impulser la dynamique de réconciliation nationale au Burkina Faso.

Mgr Titiana Sanou a insisté sur l'importance des mécanismes traditionnels et religieux de réconciliation nationale, qui semblent peu connus des citoyens africains. En se basant sur l'expérience du Collège de sages, le communicateur a montré que l'Afrique en général et en particulier le Burkina Faso regorge d'un patrimoine culturel très riche qui peut permettre de résorber les crises de confiance qui traversent la société burkinabè d'aujourd'hui. Des valeurs telles que la non-violence, la tolérance et la solidarité sont des repères importants à mettre en évidence. Dans les sociétés traditionnelles, la médiation était une pratique institutionnalisée qui permettait de prévenir et de résoudre les conflits. La capitalisation du Collège de sages est une urgente nécessité de nos jours, qui doit être revisitée.

Pour le Pr Ibriga, le conflit est inhérent à la société mais n'est pas géré de la même façon selon le type de régime politique. Dans les démocraties, le dialogue est érigé en règle de régulation des conflits. La démocratie légitime le dialogue et la discussion tandis que l'autoritarisme réprime l'expression publique des désaccords politiques. Dans l'expérience du Burkina, trois types d'interfaces de dialogue ont été expérimentés : les interfaces inefficaces, les interfaces efficaces, et les interfaces problématiques. Au titre des premiers, il a cité, entre autres, le cas du forum de réconciliation nationale dans les années 1990, la chambre des représentants et les commissions d'enquête indépendantes. Ce qui caractérise ces interfaces, c'est leur caractère folklorique du fait de l'absence de volonté politique. Au titre des interfaces problématiques, le communicateur a cité le Conseil économique et social (CES) et l'Assemblée nationale.

Ces interfaces ont l'avantage d'être représentatifs mais souffrent d'un déficit de légitimité auprès des citoyens. Comme exemples d'interfaces efficaces, il a souligné, entre autres, le cas des assises nationales sur l'expérience du Conseil national de la révolution (CNR), la Commission constitutionnelle de 1990 et le Collège de sages. A la lumière de ces expériences, quel type de dialogue à construire ? Selon le Pr Ibriga, il importe de mettre l'accent sur la confiance mutuelle et de renforcer le dialogue social, un dialogue civil. Il est également indispensable de consolider l'Etat et de promouvoir une société civile dynamique. En termes de mécanismes, il convient de développer l'éthique appliquée et d'institutionnaliser un cadre de dialogue permanent et de veille citoyenne.

Pour Me Guy Hervé Kam, il importe de distinguer la justice institutionnelle et la justice transitionnelle. La première notion renvoie à la justice classique ancrée dans l'Etat de droit démocratique, c'est une justice permanente. Par contre, la justice transitionnelle est temporaire et exceptionnelle. Cette justice transitionnelle n'utilise pas toujours les mêmes principes que la justice institutionnelle. C'est une justice de crise qui priorise pas forcément la sanction des auteurs de crimes, et elle vise la manifestation de la vérité et la réconciliation nationale. Dans les situations post-conflit, les deux types de justice sont souvent utilisés de manière concomitante et peuvent donc se compléter. La justice transitionnelle permet de régler des situations de crise que la justice institutionnelle ne peut pas résoudre, ainsi que le montrent les cas du Rwanda et de l'Afrique du Sud.

Dans le contexte du Burkina, Me Guy Hervé Kam, a souligné la nécessité d'enclencher un processus de justice transitionnelle, même s'il reconnaît que la question est très complexe. En effet, selon le communicateur, il y a des dossiers sur lesquels la justice institutionnelle ne peut donner de réponse, et pour lesquels il faut passer par une justice transitionnelle. La relance du dialogue politique en 2016 sous la houlette de l'église catholique ne semble pas non plus amorcer une dynamique de rupture.

Les participants ont soulevé plusieurs questionnements pour enrichir le débat :

- Il convient de réfléchir sur cette question : le Burkina a-t-il besoin d'une justice transitionnelle ? Autrement dit, le mal est si profond à telle enseigne que la situation exige des solutions exceptionnelles ? Il n'existe pas en effet de consensus sur la question
- Un travail de classification des dossiers de crimes doit être fait pour savoir quels sont les dossiers de justice qui nécessitent une justice transitionnelle, et quels sont ceux qui doivent être gérés par la justice institutionnelle.
- Il importe que le gouvernement clarifie sa position sur la doctrine de réconciliation nationale au Burkina Faso. La question est de savoir si véritablement la doctrine définie par la CRNR est adoptée par le gouvernement ;
- La mise en œuvre du pacte pour le renouveau de la justice ne semble pas avoir d'effets sur la refondation de la justice : pourquoi la justice a du mal à consolider sa légitimité malgré les réformes opérées depuis l'insurrection populaire ? Cette question mérite d'être davantage discutée.
- Il a manqué un suivi du rapport du Collège de sages, notamment de la part des auteurs du rapport. Ce rapport n'a pas non plus fait l'objet d'appropriation par les autres acteurs tels que la société civile et les partis politiques ;
- l'incapacité des acteurs à mettre l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers ou partisans est un constat amer. Or, c'est lorsque les différentes composantes de la société vont s'accorder sur des valeurs communes que le pays peut enclencher un véritable processus de justice transitionnelle.

2) Panel 2 : Expériences croisées de mécanismes de justice transitionnelle

Ce panel modéré par M. Ladj Bama s'est articulé autour des communications suivantes :

- La justice transitionnelle au Mali : un chantier cornélien (M. Sékou Oulogem)
- L'expérience du dialogue politique en RDC : perspective électorale (Me Irène Esambo)
- La Commission vérité et réconciliation nationale en Côte d'Ivoire : bilan et leçons (M. Sran Kouassi)

La première communication a porté sur le cas du Mali et a été présentée par M. Sékou Oulogem. Son propos était focalisé sur l'expérience de la commission « vérité, justice et réconciliation » consécutive au conflit armé au nord du pays. Ce processus de justice a conduit à la signature d'un accord de paix entre le gouvernement malien et les groupes armés grâce à la médiation internationale. La mise en place de la commission « justice, vérité et réconciliation » a été très laborieuse car elle a été contestée au départ par certains groupes. En plus de cet instrument, l'action judiciaire a été engagée pour sanctionner les cas de violations de droits humains.

De nombreuses plaintes avaient déposées grâce au travail de compilation faite par la société civile malienne. L'accord de paix signé entre le gouvernement et les groupes

armés prévoit la création d'une commission d'enquête internationale, mais n'a pas encore été installée. Le communicateur a souligné l'importance des réparations dans la justice transitionnelle au Mali. Il apparaît ainsi que dans le contexte malien, la justice transitionnelle est plurielle : elle prévoit la justice, les réformes politiques, la réforme de la sécurité, le règlement à l'amiable, les règlements traditionnels, etc. Il importe cependant de fixer avec précisions les attributions de la commission « vérité, justice et réconciliation » et celles de la justice nationale et internationale.

La seconde communication présentée par Me Irène Esambo a porté sur le cas de la RDC. Il s'agit précisément des accords de Sun city consécutifs à la guerre civile que le pays a traversée. Le dialogue politique qui a suivi cette guerre civile a permis à la RDC de retrouver la stabilité et la normalité constitutionnelle. Un gouvernement d'union nationale a été mise en place pour gérer la transition politique. En termes de justice transitionnelle, une « Commission vérité et réconciliation ». Le cas congolais a donc privilégié la vérité et la réconciliation au détriment de la justice. L'amnistie a été utilisée pour les crimes commis pendant la guerre à l'exception des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Le partage du pouvoir consécutif aux accords politiques n'a pas résolu de manière satisfaisante les problèmes de paix et de gouvernance. Le processus a contraire renforcé la politisation de l'administration et l'exclusion des couches sociales vulnérables telles que les femmes. La société civile a joué un rôle très déterminant dans le processus de dialogue car elle a été une force de propositions. Au final, l'expérience de la justice transitionnelle n'a pas été concluante, car la justice a été sacrifiée sur l'autel de la réconciliation, mais à la fin, les Congolais n'ont obtenu ni la réconciliation ni la vérité ni la justice.

La troisième communication relative à l'expérience de la commission « Dialogue, vérité, et réconciliation » créée en 2011 en Côte d'Ivoire. Il s'agit du mécanisme de justice transitionnelle mis en place à l'issue de la guerre civile dans ce pays entre 2002 et 2011. Les axes stratégiques étaient le droit à la vérité et le droit à la réparation. Elle avait pour missions, entre autres, de créer la manifestation de la vérité, proposer des mécanismes de réparation, etc.

En termes de bilan, la commission a accompli sa mission, même si dans la pratique, la réconciliation reste un chantier inachevé en Côte d'Ivoire. Malgré l'importance du travail réalisé, le processus a souffert du déficit de volonté politique. Elle n'a pas été appropriée par les populations à la base. Parmi les enseignements tirés, il y a la nécessité de prendre en charge rapidement les cas de victimes et l'élaboration d'une politique volontariste de communication. Il convient aussi de réfléchir sur une architecture claire et efficace pour coordonner l'ensemble du processus.

Les participants ont soulevé plusieurs questions parmi lesquels on peut citer :

- Il importe de réfléchir sur comment agencer les trois processus, vérité, justice et réconciliation nationale, cette question reste largement inexplorée ;
- Il convient d'interroger la place du leadership politique dans les processus de justice transitionnelle, à la lumière de l'expérience ivoirienne où le leadership politique ne semble être à la hauteur des enjeux de la réconciliation ;
- Il n'est pas possible de réussir la justice transitionnelle sans intégrer les questions de justice sociale et économique ; c'est du reste une des leçons tirées de l'expérience sud-africaines ;
- Dans certains contextes tels que celui de la RDC aujourd'hui, seul le soulèvement populaire peut constituer une solution pour résorber les blocages qui entravent la marche vers la réconciliation nationale ; en effet, le dialogue est utilisé par le président Kabila comme un instrument de domination et de manipulation du peuple ;
- Le rôle des acteurs internationaux dans les processus de réconciliation nationale mérite une attention particulière pour comprendre les enjeux et implications de leurs interventions.

Le comité de suivi des recommandations de la Commission de la réconciliation nationale et des réformes (CRNR) ne fonctionne pas et n'est pas connu du public. La justice transitionnelle ne peut pas être déconnecté des préoccupations concrètes des populations telles que la santé, le logement, l'éducation, etc.

3) Panel 3 : Expériences croisées de mécanismes institutionnels et hybrides de dialogue inclusifs : quelques mécanismes de justice alternative

Ce panel a été marqué par trois communications et a été modéré par M. Ismael Ouédraogo.

- La tentation de la justice populaire : l'opinion publique et l'exemple des groupes d'autodéfense (M. Abdoul Karim Sango)
- Le dialogue, la vérité, la justice et la réconciliation dans les sociétés traditionnelles (M. Bruno Sanou)
- La conciliation, l'arbitrage et la médiation dans le secteur privé au Burkina Faso (Mme Bintou Boly)

Pour le premier communicateur, M. Abdoul Karim Sango, l'émergence des groupes d'autodéfense résulte de la faiblesse du système sécuritaire. L'Etat, en effet, n'arrive plus à assumer le monopole de la violence sur son territoire tel que cela est consacré dans la Constitution. La justice populaire n'est pas à confondre avec la justice traditionnelle. Le communicateur a montré comment, d'un point de vue historique, l'opinion publique s'est développée. Le concept renvoie à l'opinion rationnelle exprimé par des acteurs sur des problèmes concrets. Les groupes principaux sont les koglweogos dont les actions défraient la chronique. Il y a trois opinions sur la

question : ceux qui acceptent ces groupes, ceux qui sont contre et ceux qui souhaitent leur encadrement.

Le soutien à l'action des Koglweogos est plus fort dans les zones rurales que dans les centres urbains. Il ressort que les Koglweogo sont bien appréciés dans les zones d'insécurité. Le gouvernement a opté par l'encadrement. Cette option est aussi soutenue par les partis d'opposition. L'option de l'Etat montre un aveu d'échec, voire une démission de la puissance publique. Selon le communicateur, les groupes d'autodéfense sont un danger pour l'Etat de droit et doivent être dissous. Il a formulé cependant un ensemble de recommandations pour mieux encadrer le phénomène. Il s'agit, entre autres, d'intégrer le droit coutumier dans le droit positif, la formation des membres de groupes d'autodéfense sur les droits humains, etc.

Le second communicateur, M. Bruno Sanou, s'est intéressé à l'héritage traditionnel comme piste pour refonder la gouvernance des sociétés modernes. Selon M. Sanou, les sociétés modernes ne peuvent se développer sans interroger leur passé. Plusieurs Etats ont compris cette réalité et mettent à contribution les historiens dans les réflexions sur les politiques publiques. Les sociétés traditionnelles ont établi ce qu'on appelle les « règles de juste conduite » qui permettent le vivre ensemble et la cohésion sociale. Les sociétés traditionnelles sont le produit d'une longue construction historique. Le dialogue est une institution cardinale dans les sociétés traditionnelles.

Le dialogue est fondé sur la sagesse qui est une conduite vitale et modéré. Il exige la patience, la vérité, l'humilité et l'espérance. Selon le communicateur, la réconciliation consiste à maintenir la cohésion sociale. Le pardon permet ainsi d'intégrer les délinquants dans la société. Comment intégrer ces valeurs dans les processus actuels de justice transitionnelle ? Il s'agit selon le communicateur de s'inspirer de l'histoire, de réhabiliter la conscience historique. Il convient aussi de repenser le système éducatif en valorisant les valeurs traditionnelles. Dans cette optique, l'Etat doit mettre en place une politique de la famille.

La troisième communication présentée par Mme Bintou Boly a porté sur l'expérience de la Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation (CAMCO). Il s'agit d'un mode alternatif de règlement des litiges. Le CAMCO a été initié par le gouvernement en partenariat avec le monde des affaires en vue de contribuer au règlement des litiges. Les modes de règlement de litiges utilisés par le CAMCO contribuent au renforcement de la confiance dans le monde des affaires et permet aussi de rassurer les investisseurs étrangers. Le bilan de cette expérience est très satisfaisant car les opérateurs économiques dans presque tous les secteurs d'activité font recours au CAMCO pour le cadre du règlement de leurs litiges. Ce mode alternatif de règlement des litiges est donc à renforcer au regard de sa contribution importante à l'essor de l'économie nationale.

Les débats avec les participants ont permis d'inscrire à l'agenda d'autres questions importantes, parmi lesquelles on peut mentionner :

- Il est nécessaire de mener une analyse comparative des groupes d'autodéfense afin de comprendre leurs dynamiques ;
- Il est aussi pertinent d'interroger l'aspect religieux des groupes d'autodéfense pour en comprendre les implications ;
- la question du financement des groupes d'autodéfense également doit être analysée de près car cet aspect n'est pas maîtrisé ;
- Il n'est pas réaliste d'appréhender la question des groupes d'autodéfense sous le prisme du droit constitutionnel, car les populations ont une vision différente de celle de l'Etat moderne ; il y a donc un problème profond qui est étroitement lié à la crise de légitimité de l'Etat, notamment la chaîne judiciaire ;
- Il y a un risque sécuritaire important dans la région avec l'émergence des groupes terroristes. Face à ce risque, la question des groupes d'autodéfense mérite une attention particulière.
- Les modes de règlements alternatifs de conflit font partie de l'histoire des sociétés traditionnelles, et ont plus de chance de prospérer au Burkina Faso ;

4) Panel 4 : Les contributions des partenaires techniques et financiers

Cinq communications ont été présentées à ce panel modéré par M. Frédéric Nikiéma.

- Feuille de route de l'Union européenne (EU) pour une société civile d'influence des politiques publiques (M. Thierry Barbe)
- Feuille de route de la Banque africaine du développement pour la société civile africaine (Mme Zeneb Touré)
- L'appui de l'Ambassade de Suède à l'imputabilité et la bonne gouvernance (M. Abdoulaye Sanou)
- L'appui de l'Ambassade de Suède à l'imputabilité et la bonne gouvernance (M. Jean-Bonheur Bandé)
- L'expérience de l'appui à la justice et la réconciliation (M. Losséni Cissé)

La communication de l'Union européenne (UE) a été présentée par M. Thierry Barbé. Il a d'entrée de jeu noté que la vision de l'UE est de renforcer l'action de la société civile pour l'amener jouer son rôle de veille citoyenne. Cette action passe par des axes stratégiques tels que le renforcement des capacités, à l'essor d'un environnement favorable à l'émergence d'une société civile dynamique, etc. L'UE met l'accent sur la consolidation du dialogue à tous les niveaux : dialogue entre la société civile et le gouvernement, dialogue entre les PTF et la société civile, etc.

L'EU est le premier partenaire économique du Burkina (40% de l'aide internationale) et appuie la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES). Une part importante de l'appui financier va au renforcement de la société

civile pour la période 2017-2017. Cet appui concerne plusieurs domaines tels les droits humains, l'amélioration des conditions de vie carcérale, la santé, la sécurité nutritionnelle, l'emploi et la formation professionnelle, etc.

La communication de la BAD a été présentée par Mme Zeneb Touré. Selon la communicatrice, le renforcement des capacités de la société civile fait partie des priorités de la BAD. La Banque, de par ses missions, se focalise sur les projets de grande portée et à effets structurants dans les pays membres. La Banque met un accent particulier sur les priorités des Etats africains et contribue à créer une dynamique de veille citoyenne auprès des populations locales. L'appropriation des politiques de développement par les citoyens est donc une problématique centrale à la BAD. Les réformes en cours au niveau de la Banque vont dans le sens de la création d'une structure spécialisée pour prendre en charge la collaboration avec la société civile. La BAD travaille aussi à l'institutionnalisation de l'engagement avec la société civile. Cette dynamique de réformes va induire une nette amélioration de l'engagement avec la société civile.

L'expérience de l'Ambassade de la Suède en RDC a permis de montrer comment la Suède appuie la société civile dans ce pays. Selon M. Jean-Bonheur Bandé, l'action de la Suède vise à améliorer la qualité de la participation de la société civile dans la construction démocratique et de la cohésion nationale. Une des cibles principales est la jeunesse qui fait face à des défis majeurs tels que le chômage et l'exclusion sociale. Les médias également bénéficient de l'appui de la Suède au regard de leur rôle important dans la démocratie.

Pour sa part, M. Losséni Cissé, a partagé l'expérience du PNUD sur le processus de réconciliation nationale au Burkina Faso. Il a indiqué le paradigme des Nations-Unies sur la justice transitionnelle repose sur l'anticipation, la recherche de solution durable et endogène. Plus concrètement, le PNUD appuie le HCRUN à travers plusieurs actions telles que le renforcement des capacités des membres de l'institution, sur le dialogue avec les communautés et la société civile de manière générale.

Le PNUD a aussi mis à la disposition du HCRUN un conseiller principal en matière de réconciliation nationale. Quant au représentant de l'Ambassade de la Suède, M. Abdoulaye Sanou, il a insisté sur la place des femmes dans l'espace public. Il a aussi souligné la question de l'armée qui ne semble pas préoccuper la société civile. La logique d'intervention de la Suède est d'aider le Burkina dans ses politiques de développement.

C'est cet engagement qui explique l'action de la Suède à travers financement du Présimètre que Diakonia met en œuvre. Les échanges avec les participants ont essentiellement porté sur l'appui aux médias, de la coordination entre les différents PTF dans le pays, et sur la nécessité de partager les informations et les rapports relatifs à l'action des PTF.

5) Panel 5 : La feuille de route finale : la justice transitionnelle, une voie vers la réconciliation et la co-construction d'une paix durable au Burkina Faso

Ce dernier panel a été modéré par M. Losséni Cissé et a porté sur les questions suivantes : Quelle cartographie des scénarii ? Comment engager le renouveau ? Quelles pistes pour un dialogue national sur la réconciliation nationale ? Deux communications ont été présentées à cet effet, l'une par M. Dieudonné Zoungrana, et Dr Seydou Rasablga Ouédraogo.

M. Zoungrana indiqué dans son propos liminaire le caractère exceptionnel de la justice transitionnelle mais aussi sur sa nécessité dans les situations post-conflit. Dans ce schéma, les expériences de pays tels que le Rwanda sont des sources d'inspiration pour des pays comme le Burkina Faso. Le cas sud-africain est aussi pertinent pour avoir innové dans la justice transitionnelle. Dans le contexte du Burkina Faso, en termes de scénarii, M. Zoungrana a rappelé la journée du pardon organisée par Blaise Compaoré à la suite de l'affaire Norbert Zongo.

Ce processus n'a pas suivi la recommandation du Collège de Sages lequel avait préconisé le tripartite « vérité, justice et réconciliation ». Il a aussi souligné comme piste le dialogue politique inclusif. C'est du reste dans cette démarche que s'inscrit l'offre politique de la CODER. Un des facteurs qui complique la justice transitionnelle est le déficit de volonté politique des autorités politiques. Cependant, la réforme constitutionnelle pourrait être le début d'un renouveau politique et relancer la réconciliation nationale.

Pour Dr Ouédraogo, il n'y a pas d'autres voies salutaires que l'approche endogène. En revisitant l'histoire du Burkina Faso, on observe que le peuple burkinabè a toujours puisé dans son patrimoine endogène pour relever les défis auxquels il fait face. Le communicateur a ensuite souligné les acquis engrangés pendant la transition tels que la loi anti-corruption, la dissolution du Régiment de sécurité présidentielle (RSP), la réforme des finances publiques, etc. Il y a également l'émergence d'une opinion publique engagée, comme le montre l'affaire des tablettes au niveau de l'Assemblée nationale.

Dr Ouédraogo regrette que le processus de réconciliation nationale ne soit pas mené de manière volontariste. A titre illustratif, il a noté les difficultés que rencontre le HCRUN. Pour le communicateur, le rapport de la CRNR constitue la doctrine officielle du Burkina en matière de réconciliation. Il y a en effet de nombreux défis tels que l'insécurité, le péril environnemental, les conflits fonciers, etc. Ces deux communications ont été complétées par les interventions du représentant de ministère de la justice et du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP).

Le premier intervenant a rappelé l'importance du pacte sur le renouveau de la justice qui constitue la feuille de route pour la réforme de la justice. Il a noté la complexité des procédures dans le processus judiciaire qui nécessite une refonte totale de la justice. Il convient d'accorder un budget exceptionnel pour la justice pour lui permettre de faire face aux dossiers. Dans le même sens, les ressources humaines doit être renforcées. Quant au représentant du MBDHP, il a évoqué la question des groupes d'autodéfense. La position du MBDHP, selon lui, est que l'Etat doit prendre les dispositions pour asseoir son autorité. C'est à ce prix que les violations des droits humains commis par ces groupes pourra être résoudre. En clair, il s'agit pour l'Etat de s'attaquer aux causes du problème et non aux effets.

IV. Conclusion et recommandations

A l'issue de ce Forum international tenu à Bobo Dioulasso les 29 et 30 juin 2017, il importe de souligner avec force la qualité exceptionnelle des réflexions menées, qui montrent d'abord le niveau d'expertise et d'expériences des participants mais aussi leur volonté commune de contribuer à la consolidation démocratique et à la préservation de la cohésion nationale au Burkina Faso. La forte participation des acteurs de la société civile, des journalistes, chercheurs et personnes ressources a permis en effet des échanges de très haut niveau.

Cette édition du Forum AFRICAPACITES a été marquée par le soutien remarquable des plus hautes autorités du pays, ainsi que le montre la participation du Haut représentant du Président du Faso, des membres du gouvernement et de hauts fonctionnaires de l'administration. Il convient également de souligner la participation d'autres institutions clés telles que l'ASCE/LC et la CENI. Le Forum a aussi enregistré la participation des partenaires techniques et financiers, notamment la BAD, l'UE, l'Ambassade de Suède au Burkina, etc. Les expériences de la Cote d'Ivoire, du Mali et de la RDC ont apporté des éclairages féconds sur les processus de justice transitionnelle et alimenté les réflexions.

La cérémonie de clôture a été présidée par le ministre de la communication et des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, M. Rémi Danjinou, aux côtés de M. Nicolas Sidibé, représentant de Diakonia Mali, qui a exprimé les remerciements de toute la famille Diakonia.. Cette cérémonie a été mise à profit pour décerner des tableaux d'honneur à plusieurs personnalités dont le travail concourt à l'enracinement de la démocratie au Burkina Faso. Dans la même optique, des certifications de reconnaissance et un tableau d'hommage ont été décernés. Par ailleurs, cette cérémonie a permis de récompenser les lauréats du Palmarès facebook talents. Il faut souligner que tous les participants ont reçu des certificats de participation.

Au terme de ces deux journées d'intenses travaux, on peut retenir deux résultats majeurs à partir de la substance des débats. D'une part, il s'agit de la dimension analytique qui a permis de dégager un diagnostic critique de la situation

sociopolitique du Burkina Faso. D'autre part, il s'agit des orientations et recommandations qui découlent de l'analyse diagnostique. Ces éléments constituent la substance de la feuille de route pour le processus de réconciliation nationale.

1) Les éléments saillants du diagnostic

- Le Burkina Faso est relativement stable mais dans la réalité, la société burkinabè est traversée par une crise profonde larvée et latente qui peut dégénérer à tout moment et devenir un conflit ouvert ; il importe donc que les Burkinabè prennent la mesure de cette crise et reconnaissent l'urgence et la pertinence du débat sur la réconciliation nationale. En clair, il y a bel et bien un besoin de réconciliation nationale au Burkina Faso ;
- Les crises auxquelles la société burkinabè traverse reflètent le fossé qui existe entre l'Etat et les communautés locales ; la problématique de « l'Etat importé » mérite donc d'être réinterrogée. Il s'agit de repenser l'Etat pour l'adapter aux réalités locales, car les concepts modernes de l'Etat moderne (démocratie, séparation des pouvoirs, Etat de droit, etc.) ne font pas sens pour les populations locales ; tant que cette crise de confiance entre l'administration et les communautés n'est pas résolue, il n'est pas possible d'envisager l'avenir avec sérénité ;
- Il n'existe pas à ce jour dans la société burkinabè un consensus national ni sur la nécessité de la réconciliation nationale ni sur la stratégie concrète pour opérationnaliser la justice transitionnelle ; cela constitue un défi majeur car si les forces vives ne s'accordent pas sur ces préalables, il est illusoire de faire des progrès sur cette problématique dont l'importance n'est plus à démontrer ; les participants à AFRICAPACITES sont convaincus de la nécessité de la réconciliation nationale et estiment nécessaire que toute la société partage cette vision ;
- Il y a une incertitude sur la doctrine officielle de l'Etat sur la justice transitionnelle. Officiellement, l'installation du HCRUN, avec pour mission de mettre en œuvre les recommandations du rapport général de la CRNR, indique l'adoption de la doctrine proposée par celle-ci. Cependant, ce choix politique reste incertain car aucun acte officiel n'entérine la doctrine proposée par la CRNR ;
- L'offre politique en matière de justice transitionnelle est relativement pauvre ; le CODER et le HCRUN sont actuellement porteurs d'offre politique sur cette question, mais il reste à concrétiser et harmoniser les différentes démarches en vue d'aboutir de manière consensuelle à une doctrine de justice transitionnelle. A ce propos, il appartient au Président du Faso, garant de l'unité nationale, de prendre des initiatives stratégiques ;

- L'analyse montre l'existence d'un patrimoine culturel riche en matière de régulation de la conflictualité mais qui reste inexploré et peu connu par les acteurs sociaux et politiques ; à cet égard, il convient de revisiter la riche et concluante expérience du Collège de sages comme source d'inspiration pour relancer la réconciliation nationale au Burkina Faso ; dans la même optique, il est urgent de réhabiliter les valeurs traditionnelles comme socle de la refondation de la société burkinabè. Cette rupture paradigmatique doit aboutir concrètement à l'élaboration d'une politique de renaissance culturelle ;
- La réconciliation nationale est un processus de longue haleine, elle demande de la patience et un travail sur la longue durée. La prise en compte de cette dimension implique de rompre avec la précipitation et de penser des politiques durables ; à ce titre, il est nécessaire de protéger la politique de réconciliation nationale contre les aléas de la concurrence électorale et des alternances politiques ;
- Le processus de justice transitionnelle peut être pluriel et intégrer plusieurs approches telles que les règlements traditionnels, la justice institutionnelle (y compris internationale), les réformes politiques, la réforme du secteur de la sécurité, etc. C'est du moins l'expérience tirée du cas malien suite à l'accord de paix entre le gouvernement malien et les mouvements armés du nord, ainsi que celui de la RDC à la suite des conflits armés consécutifs à la chute du régime Mobutu ;
- La réconciliation nationale est tributaire de l'appropriation du processus par l'ensemble des couches de la société ; tant que les populations ne font pas de la réconciliation leur propre affaire, il sera difficile qu'un tel processus puisse prospérer. Il importe donc d'éviter un processus élitiste ou top-down, sans ancrage social ;
- La réconciliation nationale nécessite une bonne architecture, un schéma organisationnel bien élaboré ainsi que des ressources matérielles, financières et humaines en qualité et en quantité ; le cas de la CDVR en Côte d'Ivoire attire l'attention sur l'importance de cet aspect institutionnel. Dans le cas du Burkina, l'institution en charge de la réconciliation, le HCRUN, mérite d'être réinterrogée pour relever ce défi historique ; en effet, l'institution a du mal à asseoir sa légitimité et à enclencher un véritable processus de réconciliation nationale ;
- L'engagement des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso tels que l'Ambassade de Suède au Burkina, l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAD) constitue une fenêtre d'opportunité à saisir

pour relancer le processus de réconciliation nationale ainsi les chantiers de la démocratie et du développement économique et social.

2) Recommandations/feuille de route

Quelles sont les recommandations concrètes qui découlent de cette analyse ? Il ressort des travaux les recommandations suivantes :

- Adopter un modèle consensuel de justice transitionnelle comme réponse à la crise nationale; cela devrait se manifester par l'adoption le gouvernement d'une politique officielle. Il s'agit d'entériner formellement la doctrine proposée par la CRNR et d'engager un dialogue avec l'ensemble des forces vives de la nation pour résorber la crise actuelle du HCRUN et relancer le processus de justice transitionnelle ;
- Intégrer dans les missions du HCRUN la dissémination des rapports du Collège de Sages, de la CRNR et toutes autres réflexions pertinentes sur la problématique de la réconciliation nationale (MAEP, Burkina 2025, etc.) ; un tel travail devrait faciliter l'appropriation de ces réflexions par l'ensemble des couches de la société ;
- Eriger la politique de réconciliation nationale en politique stratégique à inscrire dans la durée en vue de la mettre à l'abri des changements d'élites à la tête de l'Etat ; une telle décision devrait permettre de construire la réconciliation dans la durée et éviter que l'alternance politique en affecte la contenu et la cadence ;
- Dynamiser le comité de suivi des recommandations du rapport de la CRNR afin de contribuer à une veille permanente sur le processus de mise en œuvre de ces recommandations ;
- Engager une réflexion globale pour refonder l'Etat burkinabè afin de l'adapter aux réalités des communautés locales, pour réconcilier l'Etat moderne et la société burkinabè ; il s'agit d'un chantier large et holistique qui doit prendre en compte plusieurs secteurs tels que la justice, l'école, la sécurité et la défense, etc.
- Combattre l'injustice sociale et les discriminations de toutes sortes afin de consolider l'unité nationale et le sentiment d'appartenance à la communauté politique, car ces injustices sont des sources de violence et de conflictualité ; il en découle la nécessité d'une approche holistique de la justice transitionnelle qui devrait aller au-delà de la gestion des crimes économiques et de sang ;

- Réécrire l'histoire sociopolitique du Burkina Faso pour comprendre le passé et penser les fondements de l'avenir ; il s'agit d'un travail de mémoire extrêmement important pour servir à construire de nouveaux paradigmes de régulation sociale. De ce point de vue, la recherche de la vérité doit être au cœur de la justice transitionnelle, car au-delà des réparations, de la justice ou du pardon, ce processus doit permettre au Burkina Faso de reconstituer son passé en élucidant tous les faits marquants qui ont émaillé sa trajectoire historique ;

- Intégrer la perspective historique dans les réflexions sur les politiques publiques de manière générale et la recherche de la cohésion sociale en particulier ; il s'agit d'interroger le passé pour envisager l'avenir. L'Etat doit élaborer réformer sa politique culturelle, prenant en compte la question de la de famille en vue de contribuer à réhabiliter les valeurs traditionnelles. Cette politique doit servir de source d'inspiration à l'action publique ainsi qu'un instrument de socialisation.